

TOURAINES PROPRES

COMPTE – RENDU

COMITE SYNDICAL 19 FEVRIER 2020,

**à 18 h00, A TOURS METROPOLE VAL DE
LOIRE**

ETAIENT PRESENTS : M. GALLIOT, Président
M.TRYSTRAM, Vice-Président

Mmes LEMARIE (suppléante de M. Marais), PLOQUIN, VIALLES (suppléante de M.Chapelot).

MM. AVENET (suppléant de Mme Chailleux), BABARY Loïc, BARONE (suppléant de M . Dourthe), BRUN (suppléant de M. Massard), CARREAU, CLEMOT, DELETANG, FENET, HOULARD, HUREL, MASSOT.

ABSENTS EXCUSES:

M.DATTEE, Vice-Président

Mmes CHAILLEUX, SCHALK-PETITOT

MM. CHAPELOT, DOURTHE, GUERINEAU, JOUZEAU, MARAIS, MASSARD, OFFRE, UHART, VALLEE.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Trésor Public : M. BREGEGERE

Touraine Propre : Mme AROCHE

M. DELETANG est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité syndical du 11 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

POINT 1 – COMPTE DE GESTION 2019

Après présentation et avis de M. Brégégère, Receveur du syndicat, le compte de gestion 2019 est soumis à délibération du Comité syndical. Il est adopté à l'unanimité.

POINT 2- COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. le Président et Mme Aroche présentent et commentent le compte administratif 2019 qui laisse apparaître un excédent de 179 033.61 € en fonctionnement, et un excédent d'investissement de 18 489.40€

M.le Président quitte ensuite la séance.

M. Trystram, Vice-Président, fait procéder au vote du compte administratif 2019. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

De retour en réunion, M. le Président remercie ses collègues de leur confiance. Il salue le travail effectué par Mme Aroche et M. Brégégère, et se félicite la bonne santé financière du syndicat.

POINT 3- AFFECTATION DU RESULTAT

Constatant que le compte administratif 2019 présente :

Un excédent global de fonctionnement de 179 833.61 €
Un excédent global d'investissement de 18 489.40 €

Sur proposition de M. le Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : 179 833.61€ (article 002)
et de reporter le résultat de la manière suivante :

Section d'Investissement : 18 489.40 € (article 001)

POINT 4- OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

En raison des échéances électorales, le vote du budget 2020 a été reporté à l'issue des élections municipales de mars et du renouvellement du Comité syndical.

Il est proposé d'autoriser M. le Président à solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 120 000 € pour répondre à des besoins financiers ponctuels sur cette période transitoire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité.

POINT 4 Bis - REMPLACEMENT RESPONSABLE TECHNIQUE

La mise à disposition du précédent responsable technique s'est terminée le 31/12/2019. (du fait des congés, stages, elle s'est en fait terminée vers le 15 décembre).

Il y a donc lieu de procéder rapidement à son remplacement. . Du fait de l'organisation actuelle des collectivités adhérentes et du regroupement, il ne s'avère pas possible de recruter en interne.

Il y a donc lieu de procéder à un recrutement en externe. A noter que ce recrutement pourrait aussi prendre la forme d'une mise à disposition par TMVL, qui a des postes ouverts, ce qui n'est pas le cas de Touraine Propre.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise M. le Président soit à signer :

- une mise à disposition par une collectivité adhérente.
- soit un contrat d'alternance ou CIFRE si recrutement d'un doctorant.
- soit un recrutement ponctuel (remplacement sous la forme de CDD).

POINT 4 ter - ASSURANCE STATUTAIRE

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale propose aux collectivités d'Indre-et-Loire de participer à cette consultation sur la couverture des risques santé, décès accident de travail ... de leurs agents.

A l'unanimité, le Comité syndical décide de participer à cette consultation « Assurance statutaire ».

POINT 4-4- PRESTATIONS PEDAGOGIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

Afin d'assurer les animations de lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion du compostage, et l'équité entre les adhérents de Touraine Propre, il est proposé que le syndicat prenne en charge 20 animations sur le compostage et 40 animations de lutte contre le gaspillage alimentaire soit 60 animations annuelles. (Année civile).

Ces interventions auront une durée d'une demi- journée.

Ces animations seront assurées par la société JTS, au prix unitaire de 137 € HT.

Ces animations sont exclusivement réservées aux élèves de primaire à compter du CE1, ainsi qu'aux élèves de 6^{ème}-5^{ème}.

Touraine Propre ne financera pas d'animations pour les niveaux maternelles et CP.

La présente convention présentée est conclue jusqu'au 3 novembre 2022.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise M. le Président à signer la convention avec les réserves ci-dessus.
Le Comité syndical approuve à l'unanimité.

STATUTS

POINT 5– DISSOLUTION DU SMIOM DE COUESMES

M. le Président fait observer que cet émiettement territorial existe depuis des années. Il rappelle la proposition du Plan départemental approuvé en 2013 pour la réalisation d'un syndicat départemental de traitement des déchets.

M. le Préfet, qui avait été interrogé sur l'évolution des syndicats mixtes, n'avait pas répondu aux demandes du Président de Touraine Propre et du Vice -Président Antoine Trystram.

La dissolution du SMIOM de Couesmes intervient donc ... 5 ans plus tard.

M. Trystram fait observer que les deux communautés de communes (CCGC-PR et CC TOVAL) doivent éponger un déficit de 300 000 € non soldés par le SMIOM de Couesmes.

M. le Président souligne que le SMIOM était dans l'incapacité de faire fonctionner un service de gestion des déchets répondant aux exigences actuelles. Alors même que ce syndicat n'avait pas adhéré à Touraine Propre, G. Canevet (à l'époque, technicien à Touraine Propre et à TMVL) avait du accompagner ce syndicat (qui n'avait aucun technicien ou agent faisant office de technicien) pour un marché de collecte. Ce syndicat était sans solution.

Le Comité Syndical prend acte de la dissolution du SMIOM de Couesmes, et approuve, à l'unanimité, la modification statutaire liée à cette dissolution. Il décide d'engager la procédure de consultation des collectivités membres.

PLAN DECHETS

POINT 6– SORTIE DU SMICTOM D'AMBOISE

M. le Président donne lecture d'un courrier transmis à la Préfecture début janvier concernant la demande de sortie du SMICTOM d'Amboise. Aucune réponse n'est parvenue à ce jour.

POINT 7– PLAN REGIONAL

Suite au séminaire organisé par Touraine Propre le 13 décembre 2019, les huit parlementaires d'Indre-et-Loire ont adressé un courrier et sollicité un rendez-vous avec Mme la Ministre de la Transition Ecologique pour évoquer l'impasse dans laquelle va se trouver l'Indre-et-Loire pour le traitement de ses déchets résiduels.

Un courrier similaire a été adressé à M. le Président du Conseil Régional. L'étude tripartite proposée par M. Falcone, Préfet de Région, devait aboutir avant l'automne 2019 mais n'est toujours pas achevée.

Le comité de pilotage n'a pas été réuni.

Les comités techniques continuent à travailler mais les retards s'accumulent.

Le plan « Déchets », rejeté par la très grande majorité des collectivités d'Indre-et-Loire, a été approuvé en octobre 2019 sans aucun amendement.

Les études confirment les avis de Touraine Propre :

- la fermeture programmée et la diminution des capacités de stockage vont conduire à ne plus disposer de solutions de traitement en proximité.
- contrairement aux chiffres affichés initialement par le plan régional, il n'existe plus de vide de fours dans les incinérateurs des départements de la Région.
- il restera à minima 80 000 tonnes de déchets résiduels à traiter en 2030 malgré les efforts de tri et de prévention à poursuivre.
- la collecte séparée des biodéchets (en investissant des sommes) ne détournerait que 5 000 tonnes dans la métropole et 10 000 tonnes au niveau départemental à l'horizon 2030.
- l'impasse est faite sur les risques sanitaires relatifs aux biodéchets (étude INERIS 31/12/2017).
- un « tsunami fiscal » se prépare faute d'exutoire en Indre-et-Loire, du fait de la hausse de la TGAP, et du coût des mesures préconisées par le Plan régional.
- les informations recueillies auprès des services fiscaux confirment l'impossibilité de différencier des systèmes de financement des déchets selon les quartiers collectifs ou d'habitat individuel (TEOM et redevance incitative).
- la redevance incitative est actuellement fortement contestée dans le Loiret.

Les études réalisées par les bureaux Indigo et Sage confirment les analyses de Touraine Propre. Un document grand public va être publié pour informer du contexte.

INFORMATIONS REDUCTION A LA SOURCE

***TROPHEES TOURAINE PROPRE 2020**

Les Trophées Touraine Propre se sont déroulés le 12 février à la Chambre d'Agriculture dans une ambiance très conviviale.

Cette cérémonie annuelle (13ème édition) a permis de mettre en lumière a permis de mettre en lumière , depuis sa création , plus de 120 initiatives sur la prévention à la source des déchets (associations , établissements scolaires , collectivités locales , artisans , commerçants , entreprises , agriculteurs ...) .

Les Trophées 2020 ont été relayés par la Nouvelle République.

Un Prix Spécial a été attribué au CHRU.

*** RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS ZDT (Zéro Déchet Touraine) et FUNLAB**

Mmes Lemarie, Ploquin, M. Brun font part de leur rencontre avec ces deux associations.

Un rapport a été remis par ZDT sur le dispositif « Compostou ».

M. Brun fait observer que ZDT semble évoluer dans son discours. La collecte sélective des biodéchets ne semble plus être préconisée.

M. le Président se félicite de cette information. Les associations ne peuvent solliciter des subventions publiques tout en méprisant les élus qui s'efforcent de travailler sur ces compétences.

Mmes Lemarie et Ploquin se déclarent impressionnées du process mis en place par Fun Lab qui permet de recycler les plastiques.

M. le Président signale la publicité télévisée d'une marque de lunettes qui fabrique ses produits par recyclage de plastiques récupérés en mer.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président clôt cette réunion qui sera la dernière de la mandature en remerciant l'ensemble des membres du syndicat, les techniciens qui se sont succédés et Isabelle Aroche qui était déjà présente lors de la constitution du syndicat fin 2002.

Le Président

Jean- Luc GALLIOT

